

Les personnes âgées consomment trop de somnifères et tranquillisants

Les personnes âgées de plus de 65 ans consomment trop de somnifères, tranquillisants ou neuroleptiques et souvent à mauvais escient, selon une vaste enquête menée par la Haute autorité de santé (HAS).

Un programme sur quatre ans a été lancé en 2007 par la HAS, visant à améliorer les pratiques de prescription et l'usage des médicaments psychotropes par les personnes âgées. "La France est le premier pays au monde pour la consommation de psychotropes", a rappelé Armelle Desplanques, responsable de l'unité des programmes pilotes à la HAS.

Les psychotropes sont de plusieurs types: somnifères ou tranquillisants (essentiellement les benzodiazépines), antidépresseurs, ou encore neuroleptiques, qui réduisent les symptômes graves liés à certaines maladies comme la schizophrénie.

La HAS a réalisé un état des lieux chiffré -le premier du genre, selon elle- en rassemblant les données fournies par les trois régimes différents de l'Assurance maladie (général, agriculteurs, indépendants). Sans aborder le cas des malades hospitalisés, elle a pu ainsi étudier le cas de 97% de la population française de plus de 65 ans, soit près de 10 millions de personnes.

Pour combattre l'insomnie, l'anxiété ou des affections y ressemblant, 32% des plus de 65 ans et près de 40% des plus de 85 ans se sont vu prescrire un hypnotique ou un anxiolytique entre septembre et décembre 2007, selon la HAS.

"Il y a excès de prescription", estime le Dr Desplanques.

Selon elle, en matière d'insomnie, "il y a beaucoup de plaintes mais très peu sont avérées, et très peu nécessiteraient la prescription de somnifères, et pas pour longtemps". Quant à l'anxiété, "les signes cachent souvent une dépression", estime la HAS, pour qui même en cas de "trouble anxieux caractérisé" la prescription de tranquillisants "n'est pas recommandée".

Contre la dépression, 13% des plus de 65 ans et 18% des plus de 85 ans se sont vus en 2007 "prescrire régulièrement des antidépresseurs", des chiffres dont la HAS ignore s'ils sont trop ou pas assez élevés.

"Il y a souvent confusion entre blues, déprime, et dépression", note le Dr Desplanques, qui rappelle que "nombre de dépressions graves ne sont pas diagnostiquées", une des explications au niveau de suicide élevé, 1.800 par an chez les plus de 75 ans.

Concernant les troubles du comportement, 3% des plus de 65 ans et près de 6% des plus de 85 ans et 18% chez les personnes souffrant de maladie d'Alzheimer ont eu "de façon régulière" une prescription de neuroleptiques.

Or, selon la HAS, il ne faut pas confondre troubles chroniques des malades d'Alzheimer et épisodes aigus de confusion. Ces derniers peuvent être réduits par une sédation médicamenteuse "de courte durée". Mais la prescription de neuroleptiques au long cours "n'est pas indiquée dans les troubles du comportement", affirme la HAS.

Les malades d'Alzheimer devraient bénéficier plutôt des soins de "psychomotriciens ou ergothérapeutes", selon Benoît Lavallart, de la mission de pilotage du plan Alzheimer.

Des expériences visant à limiter l'usage des psychotropes ont été menées avec succès, notamment dans les Ardennes, par l'équipe du Dr Jean-Pierre Hilly.

Ainsi 102 personnes de 74,5 ans d'âge moyen, prenant des benzodiazépines depuis 1 à 40 ans, ont été incitées à arrêter ou diminuer les doses: 53% d'entre elles ont cessé leur usage depuis 18 mois, 22% ont considérablement réduit les doses.

Selon le Dr Hilly, certains patients ont réussi dans le même temps à réduire aussi leur consommation d'autres médicaments.

La musique sur baladeur peut rendre sourd

Ecouter de la musique très fort avec un casque sur un baladeur peut rendre sourd, avertit un comité scientifique dépendant de la Commission européenne.

Cette dernière s'est dite prête à imposer de nouvelles mesures de sécurité pour les appareils.

Les ventes de baladeurs, notamment de lecteurs MP3, ont explosé dans l'Union européenne. Entre 50 et 100 millions de personnes écoutent quotidiennement de la musique de cette manière, écouteurs vissés dans les oreilles, coupés du reste du monde.

Or une enquête réalisée par le Comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux (Csrns), établi en 2004 par l'exécutif européen pour lui donner des avis, a lancé une mise en garde.

"Les propriétaires de baladeurs, risquent des pertes auditives irréversibles s'ils règlent le son trop fort et se servent de l'appareil pendant plus d'une heure par jour toutes les semaines pendant au moins 5 ans", dit-il.

Or c'est le cas de 5 à 10% des utilisateurs de lecteurs, soit 2 à 10 millions de personnes, indique l'enquête.

"Je suis inquiète que les jeunes (...) soient si nombreux à risquer sans le savoir une dégradation irréversible de leur fonction auditive", s'est alarmée Meglena Kuneva, commissaire en charge de la protection des consommateurs, après la publication des résultats de cette étude.

"Nous devons agir rapidement. Nous devons sensibiliser les consommateurs. Il faut aussi revoir les contrôles en vigueur", a-t-elle annoncé.

La Commission européenne veut organiser une conférence à Bruxelles début 2009 afin de définir la marche à suivre avec les Etats, l'industrie et les consommateurs.

Une norme de sécurité européenne réduit à 100 décibels le niveau sonore des baladeurs. Mais la nouvelle génération de lecteurs portables est capable de restituer les sons sans perte de qualité à un niveau sonore très élevé, d'où la tentation de pousser le volume.

La première action immédiate est l'information des consommateurs sur les risques pour pousser les utilisateurs de lecteurs à baisser le volume d'écoute et à ne pas vivre avec les écouteurs vissés aux oreilles, a-t-elle souligné.

L'avertissement vaut également pour les téléphones portables, notamment sur ceux qui permettent d'écouter de la musique, a-t-elle précisé.

Deux variantes génétiques multiplient le risque de calvitie

Deux variantes génétiques mises au jour par une équipe européenne multiplient par sept le risque de calvitie, qui affecte 40% des hommes et des femmes, selon deux études indépendantes publiées.

Deux groupes conduits respectivement par Axel Hillmer (université de Bonn) et Tim Spector (King's College de Londres) ont trouvé des variantes chromosomiques prédisposant fortement à la calvitie "commune" ou "alopécie androgénétique", une affection héréditaire dans 80% des cas où la perte des cheveux commence par les tempes, le front puis le sommet du crâne. Plus répandue chez les hommes, elle peut aussi toucher les femmes.

A ce jour, il était établi que cette calvitie, la plus courante, était due à un excès d'hormones mâles. Ces études, conduites respectivement sur 1.125 et 296 hommes souffrant de calvitie en Europe, montrent que ceux présentant à la fois effectivement une variation du gène codant le récepteur des hormones mâles (chromosome X) mais aussi des variations du chromosome 20, soit 14% de la population, voient leur risque de perdre leurs cheveux multiplié par sept.

Les variations du chromosome 20 interviennent à proximité de deux gènes, PAX1 et FOXA2, dont le rôle éventuel dans la perte des cheveux n'a pu être précisé.

Pour Tim Spector, "prédire la calvitie avant qu'elle n'apparaisse peut mener à des thérapies plus efficaces que lorsque l'on traite la perte de cheveux elle-même".

Un nouveau type de coeur artificiel pourrait être lancé en France

Le Pr Alain Carpentier, spécialiste de chirurgie cardiovasculaire à l'Hôpital européen Georges Pompidou à Paris, a annoncé en novembre dernier qu'un coeur artificiel total, projet auquel il travaille depuis 15 ans, allait être produit à quinze exemplaires en vue d'une implantation "d'ici deux ans et demi" pour essai chez l'homme.

"Il ne s'agit pas d'une première", souligne le Pr Carpentier, mais du passage d'une étape "importante". "On passe aujourd'hui de la recherche pure à l'application clinique, après 15 ans de travail on passe la main à l'industrie pour produire un coeur artificiel utilisable chez l'homme", a-t-il souligné à l'AFP.

Depuis les années 80, plusieurs projets de coeur artificiel ont vu le jour, pour la plupart posés en attente d'une greffe. Mais aucun ne semble encore avoir réussi à résoudre à long terme les problèmes les plus complexes, infections et surtout formation de caillots.

Or, selon le Pr Carpentier, son projet répond à ce problème-là.

Il utilise des matériaux mieux tolérés, "bioprothétiques", qui sont fabriqués à partir de "tissus animaux traités chimiquement pour éviter le rejet immunologique". Ces matériaux ont été inventés par le Pr Carpentier "il y a plus de 30 ans" pour des prothèses de valves cardiaques vendues aujourd'hui dans le monde entier.

Grâce à ces tissus, "les malades n'ont pas besoin d'anti-coagulants", souligne-t-il.

Membre de l'Académie des sciences, le Pr Carpentier a reçu en 2007 le prix Albert Lasker de recherche médicale pour son invention des bioprothèses valvulaires.

Son projet de coeur reproduit la physiologie d'un coeur normal, avec deux ventricules activés séparément et avec les mêmes flux sanguins. Des pompes internes permettent d'aspirer le flot de sang et de le rejeter dans les artères, comme dans le corps humain. Des valves assurent le passage du sang dans un seul sens. Des piles extérieures fournissent l'énergie nécessaire à la prothèse.

Les prototypes expérimentaux ont été testés chez l'animal (mouton, veau) mais "surtout par simulation numérique", selon le Pr Carpentier.

Ce coeur va être réalisé par une entreprise biomédicale, Carmat, émanation du groupe européen de défense et d'aéronautique EADS.

La compétition est vive autour du coeur artificiel. Aux Etats-Unis, Abiomed a déjà obtenu en 2006 l'approbation de la Food and Drug Administration pour son Abiocoar, mais la FDA a imposé une étude précise sur les résultats des interventions. Pas moins de cinq équipes travaillent sur le sujet au Japon.

Ultime recours quand tout a échoué et que la greffe est impossible, les implantations de coeur artificiel sont rares. Selon des données récentes, il y en aurait eu à ce jour quelque 900 au monde, avec une durée de survie moyenne de 4 ans.

Le premier patient au monde à avoir été greffé avec un coeur artificiel permanent, en juin 2000, est décédé en décembre 2007.

Alliance mondiale pour la vaccination: 3,4 millions de vies sauvées en huit ans

Les programmes de vaccinations contre la méningite et l'hépatite mis en oeuvre depuis huit ans dans les pays les plus pauvres auront permis de sauver 3,4 millions de vies, a assuré mercredi l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (Gavi).

Depuis l'an 2000, un total de 213 millions d'enfants ont reçu des vaccinations grâce à l'Alliance, fondée par le milliardaire américain Bill Gates et financée par des donations publiques et privées et en partenariat avec des organisations internationales dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'Alliance Gavi fonde ses statistiques sur les données recueillies par l'OMS dans 76 pays en développement.

"Ces chiffres montrent les résultats positifs de cet investissement en termes de vies humaines", a relevé le secrétaire exécutif de l'Alliance Gavi Julien Lob-Levyt en demandant aux donateurs de poursuivre leurs efforts en dépit de la crise économique.

"Ce n'est que grâce à un financement stable de long terme que nous pouvons garantir que ces pays pauvres seront en mesure d'améliorer leurs programmes de vaccination pour sauver des vies", a-t-il insisté.

Un total de 41,7 millions d'enfants auront reçu grâce à l'Alliance d'ici la fin de l'année trois doses de vaccin contre la méningite de type B, contre 28,2 millions un an auparavant, selon le dernier rapport de l'Alliance Gavi.

Ce type de méningite tue chaque année environ 400.000 enfants de moins de cinq ans, surtout dans les pays pauvres.

De même, un total de 192,2 millions d'enfants devraient avoir reçu d'ici la fin de l'année le vaccin contre l'hépatite B (155,7 millions fin 2007).

"Avec 2,5 millions de décès évités grâce à la seule vaccination contre l'hépatite B, c'est notre plus grande réussite", s'est félicitée l'Alliance Gavi qui avait annoncé en mars dernier avoir pratiquement éradiqué la maladie en Ouganda.

Des cellules à l'immunité renforcée combattent le cancer

Des chercheurs américains ont réussi -dans des essais à très petite échelle- à renforcer le potentiel immunitaire de cellules, ce qui a aidé la moitié d'un petit groupe de malades traités à combattre des tumeurs cancéreuses, selon une étude publiée.

L'équipe des chercheurs, conduite par Malcolm Brenner, du Collège de médecine Baylor de Houston (Texas), a ajouté un récepteur artificiel à des lymphocytes-T (globules blancs), renforçant leur capacité à combattre une forme de cancer, le neuroblastome, qui attaque le système nerveux.

Les lymphocytes-T sous leur forme naturelle durent peu de temps et ne disposent pas de molécules susceptibles de s'attaquer aux cellules cancéreuses des tumeurs.

Le neuroblastome représente 7% des cancers chez l'enfant, et 15% des décès dans cette population. Dans deux cas sur trois, il n'est pas diagnostiqué avant que des métastases se soient répandues dans d'autres parties du corps.

Les chercheurs ont d'abord sélectionné des cellules immunitaires stimulées naturellement par un virus sans danger, le virus Epstein-Barr. Ils ont ensuite modifié ces cellules pour les rendre réceptives à des protéines que l'on trouve dans les cellules du neuroblastome.

"Les lymphocytes-T ont sauté ainsi du virus sur la tumeur", a souligné Malcolm Brenner.

Lors d'essais réalisés sur 11 patients souffrant de neuroblastomes, âgés de 3 à 10 ans, les cellules immunitaires stimulées par le virus Epstein-Barr ont duré 18 mois. Dans cinq cas les tumeurs ont régressé, et dans un sixième il y a eu une rémission complète.